

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 05 du 28 février 2007 - 2 pages

Colza

STADES : reprise de végétation à boutons accolés visibles (D2).

Ravageurs

Des captures de charançons de la tige ont encore été enregistrées, parfois en quantité importante comme dans l'Essonne à Janvry (163 charançons de la tige), Courdimanche sur Essonne (75), Guigneville sur Essonne (54) et dans le Val d'Oise à Arthieul (100).Les colzas restent encore au stade sensible.

Des méligèthes sont également présentes dans certaines cuvettes comme à Janvry, Limours (91) et Bullion (78). Néanmoins, les conditions climatiques de cette semaine ne sont pas favorables à la colonisation de la parcelle. Nous ferons un point complet sur les méligèthes la semaine prochaine.

Maladies

De nouveaux cas de sclérotinia sur collet ont été signalés sur le secteur d'Angerville, Sermaise (91) et Artenay (Loiret) avec 30 à 40% de pieds touchés sur les deux derniers sites. L'historique de ces parcelles n'est pourtant pas chargé en colza même si il y a eu quelques pois précédemment.

Blé

STADES : épi 0,2 cm à épi 2 cm passé.

Piétin verse

Comme indiqué la semaine passée, le risque piétin verse lié au climat (mesuré par le modèle) pour cette campagne, n'est pas très favorable mais pas nul non plus. Dans ce contexte, ce qui va faire la différence entre les situations, c'est le risque lié à la parcelle (attaques sur précédent ou anté-précédent).

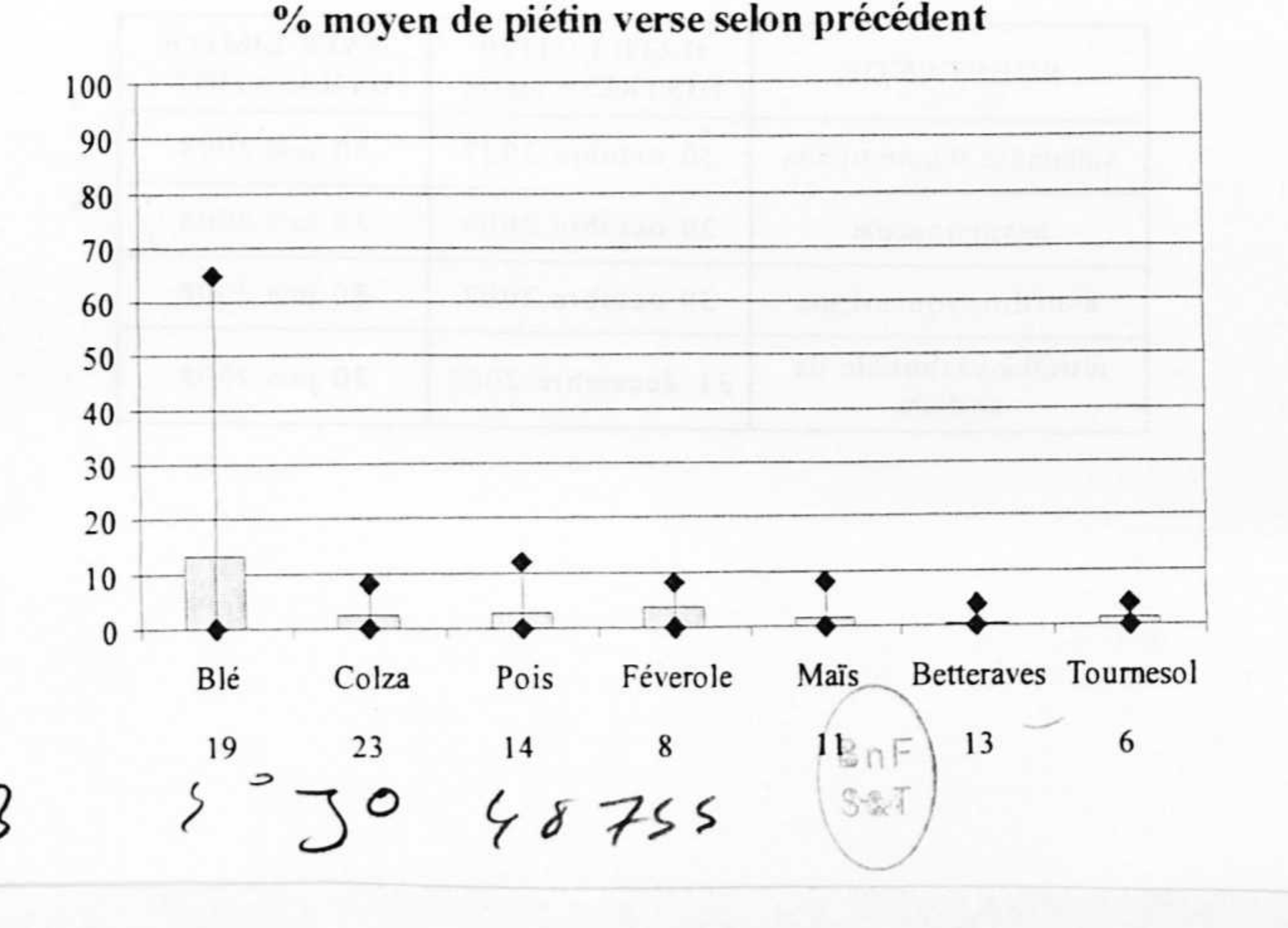
Nous avons réalisé des notations sur un certain nombre de parcelles (voir graphique ci-dessous). Les situations à précédent blé sont logiquement les plus attaquées en moyenne.

Surveillez vos parcelles en blé sur blé surtout (et en absence de variété tolérante). Si l'attaque dépase 30% de pieds touchés, un traitement doit s'envisager au plus tard au stade 1 noeud (épi 4-6 cm).

Sur le graphique, l'histogramme représente la moyenne des notations selon les différents précédent. Les losanges représentent les valeurs maximales et minimales des parcelles et le trait l'hétérogénéité.

Colza

Attention au charançon de la tige dans certains secteurs.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

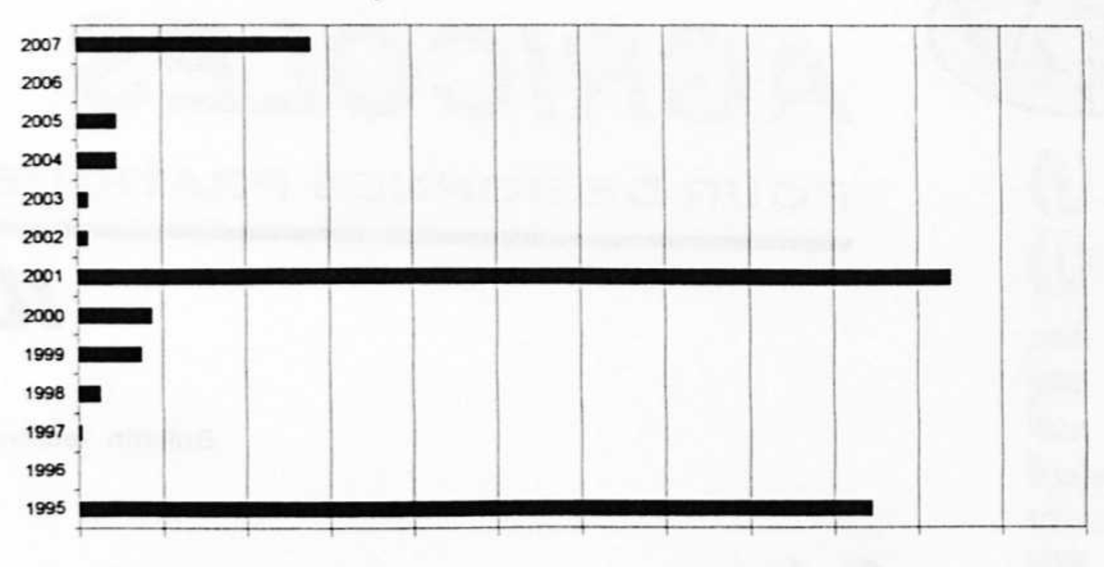
Tarifs individuels 2006:
77 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)

Rouille jaune

Douceur et humidité de l'hiver, peu de gelées, le risque rouille jaune lié au climat n'est pas à négliger cette année. Notre modèle de simulation montre en effet (voir graphique) un risque plus élevé que la plupart des dernières années, mais en retrait encore par rapport à 1995 et 2001 (symptômes vers la mi-avril).
A surveiller dans les semaines à venir, si persistance de la douceur et de l'humidité, sur les variétés les plus sensibles (HYSUN, RECITAL, COURTOT, MERCURY, ROYSSAC, AUTAN....).
Les pustules sont jaunes et alignés en plusieurs lignes. Ne pas confondre avec la rouille brune (= pustules orangées dispersées sur la feuille) présente actuellement sur certaines parcelles (SANKARA, DINOSOR..).

Indice de risque rouille jaune selon modèle YELLO

comparaison entre années au 20 février



Réglementation

Nouvelles autorisations

Le KARATE K (lambda cyhalothrine + pyrimicarbe) est désormais autorisé pour lutter contre **les pucerons noirs de la féverole**, à la dose de 1,25 l/ha, avec 1 application maximum et un Délai Avant Récolte de 21 jours.
Dans nos essais, cette spécialité a donné des résultats inférieurs à ceux de l'AZTEC, mais meilleurs que ceux des pyréthrinoïdes seules, qui étaient les seules solutions restantes. Rappelons que depuis 3 ans, les infestations de pucerons noirs ont été peu importantes, à la faveur notamment d'une bonne activité des auxiliaires.

Le FORCE 1,5 G (téfluthrine) a reçu une dérogation de 120 jours pour l'usage traitements de sol en localisation contre les **taupins**, sur les maïs et maïs doux. L'application est préconisée à 10 kg/ha, avec des diffuseurs adaptés (fournis) sur le microgranulateur.

Retraits

Suite à la non ré-homologation européenne des matières actives suivantes :
- sulfamate d'ammonium,
- hexaconazole,
- 8-hydroxyquinoléine,
- tétrathiocarbonate de sodium.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche décide du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits contenant au moins une de ces substances pour tous les usages agricoles et non agricoles. Les dates de retrait des autorisations de mise sur le marché sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour la 8-hydroxyquinoléine, une dérogation est donnée pour les usages comme cire à greffer sur vigne et contre la pourrituregrise de la vigne, avec une limte pour la distribution au 31/05/2010 et pour l'utilisation au 30/11/2010.

Pour le secteur des grandes cultures, c'est le retrait de l'hexaconazole qu'il convient de bien prendre en compte. Sont concernées notamment les spécialités suivantes : ACANTO DOS, AMISTAR TER, JUPITER, PLANETE ASTER, PLANETE R,..

SUBSTANCE	DATE LIMITE DISTRIBUTION	DATE LIMITE UTILISATION
sulfamate d'ammonium	30 octobre 2007	30 juin 2008
hexaconazole	30 octobre 2007	30 juin 2008
8-hydroxyquinoleine	30 octobre 2007	30 juin 2008
tétrathiocarbonate de sodium	31 décembre 2007	30 juin 2008